

Rapport de la COFIN – Préavis 64-2015
Révision de la convention intercommunale Mèbre-Sorge

Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,

La COFIN s'est réunie le mardi 5 mai à 20h à la buvette de la Salle de Spectacles pour étudier le préavis 64-2015 Révision de la convention intercommunale Mèbre-Sorge. Elle était accompagnée pour l'occasion par Monsieur le Municipal des finances Jean-François Clément et du boursier communal Michael Perrin.

Ce préavis ne présentait pas de grandes surprises pour la Commission des Finances. En effet, le travail avait été fait en amont avec la séance commune du 30 septembre 2014 à la salle de la Chiésaz de Crissier en compagnie des quatre autres commissions représentant les conseils communaux des membres de l'entente : Crissier, Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice. La Commission des Finances en avait reporté à la Municipalité avec une copie à ce conseil. Cette séance avait permis d'entendre les différentes parties. A cette occasion, la Commission des Finances avait souhaité connaître la proportion de bassins versants mis en séparatifs sur le territoire de la Commune de Renens.

La commune de Chavannes-près-Renens ayant refusé la clé de répartition, celle-ci a été revue. Le compromis finalement trouvé est celui qui se trouve dans le préavis soumis à l'approbation du conseil communal ce soir. A savoir :

Commune	Nouvelle convention	Ancienne convention
Chavannes-près-Renens	5.39 %	10.95 %
Crissier	46.32 %	43.26 %
Ecublens	16.67 %	15.07 %
Renens	31.08 %	30.37 %
St-Sulpice	0.54 %	0.35 %

La nouvelle convention permet à une commune d'entrer dans la convention en cas de demande, ce qui n'était pas le cas de l'ancienne convention.

La Commission des Finances note finalement que le préavis doit impérativement être accepté par tous les conseils communaux pour entrer en vigueur au 1er janvier 2016. A l'heure de l'écriture du rapport, deux conseils communaux l'ont déjà accepté : Ecublens (le 30 avril 2015) ainsi que Crissier (le 4 mai 2015).

La mise en séparatif du réseau communal de Renens est actuellement de 50 à 60%. Les collecteurs d'eaux usées contiennent encore trop d'eaux claires (eaux de pluie/ruissellement, drainages, fontaines,

etc...). Toutes ces eaux propres doivent être raccordées à la canalisation d'eaux claires.

Le PGEE traduit la volonté réelle de la ville de progresser dans ce domaine. Ce document liste toutes les mesures de mise en séparatif et de mise en conformité du réseau communal. La Ville exploite les différents chantiers pour renforcer la mise en séparatif. Les travaux liés à l'arrivée du tram sur la route de Lausanne permettront par exemple de progresser de manière conséquente (+ 10 à 15%).

Simultanément la ville contrôle régulièrement la connexion adéquate des immeubles au réseau communal.

L'article 28 de la convention précise qu'en cas de litige au sein de l'entente, ce dernier soit tranché par la décision d'un "tribunal arbitral" conformément à l'article 111 de la Loi sur les Communes. A la question de savoir qui se tribunal arbitral représente, il est répondu que c'est le code de procédure civile, aux articles 353 et suivants, qui fixe les modalités d'arbitrage.

Au vote, la Commission des Finances accepte les conclusions du préavis à l'unanimité.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis intercommunal No 64-2015 de la Municipalité du 30 mars 2015,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte la convention régissant la règle de répartition des coûts des frais de remplacement et d'entretien des canalisations de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.

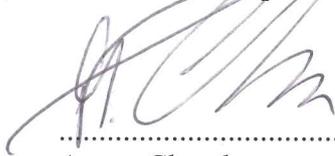
La présente convention entre en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Elle annule et remplace celle du 28 avril 1967 ainsi que son règlement



Vincent Keller, président



Geneviève Bonzon



Anton Chatelan



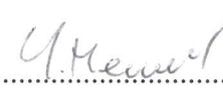
Pascal Golay



Gian-Luca Ferrini



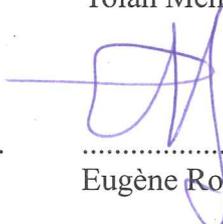
Nicole Haas-Torriani



Yolán Menoud

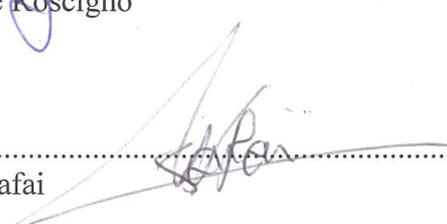


Stéphane Montabert

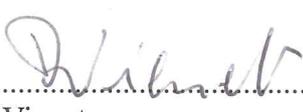


Eugène Roscigno

Fatmir Sadiku



Reza Safai



Didier Vienet

Vito Vita